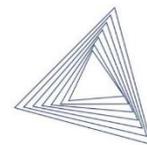


INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



PHIIM RENDEMENT OBLIGATAIRE

Cet OPCVM est géré par Phi Investment Managers
Code ISIN FR0013406238 (Part D _Distribution)

Objectifs et politique d'investissement

• **Objectif de gestion** : L'objectif du FCP PHIIM RENDEMENT OBLIGATAIRE est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 3 ans, une performance annuelle nette de frais de gestion, supérieure à l'indicateur de référence, Euribor 3 mois + 1% par la mise en œuvre d'une gestion reposant essentiellement sur de l'allocation d'actifs obligataire par l'intermédiaire d'une rigoureuse sélection d'OPC (y/c ETF's).

• **Indicateur de référence** : Euribor 3 mois, l'Euro Interbank Offered Rate 3 mois, est basé, dans la mesure du possible, sur des transactions du marché monétaire en euros reflétant le terme de 3 mois. Il est calculé et diffusé par l'EMMI, European Money Markets Institute, agréé en tant qu'administrateur d'indicateurs par la FSMA. Plus d'informations sont disponibles sur le site internet suivant : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

• **Politique d'investissement** : Le FCP PHIIM RENDEMENT OBLIGATAIRE repose sur une stratégie de gestion discrétionnaire, exposée aux marchés de taux, via des investissements principalement en ETF's mettant en œuvre une gestion sur les marchés de « taux » de toutes zones géographiques, et sans contraintes de répartition dettes privées/publiques. Le fonds pourra également investir en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de droit français ou européen, ou de fonds d'investissement de droit étranger. Il s'agira de fonds obligataires à court, moyen et long terme, avec pour objectif, d'optimiser les points d'entrée en fonction de la valorisation des marchés obligataires.

Le fonds est géré en fonction d'une stratégie fondée sur l'identification des classes d'actifs les plus attractives selon notre analyse.

Les gérants appliqueront un processus de sélection et de suivi des ETFs/OPC composé de 4 étapes : (i) Identification de la stratégie à répliquer, (ii) Construction d'un échantillon de fonds comparables, (iii) identification du meilleur instrument par le biais d'une analyse quantitative, (iv) Vérifications des caractéristiques de l'ETF sélectionné (critères quantitatifs (performance, rentabilité, etc.) et qualitative (rencontre de l'équipe de gestion, stabilité de la société de gestion).

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de l'actif en ETFs/OPC ne pouvant investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement, et/ou trackers et jusqu'à 30% maximum, en FIA "Taux".

L'OPCVM sera exposé via les ETF's/OPC :

- de 80% à 100% aux produits de taux et/ou obligataires (instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation) dont 100% maximum en titres High Yield dits spéculatifs, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important ainsi qu'aux pays émergents. Il n'investit pas directement en titres non notés. Par ailleurs, le Fonds pourra être exposé dans la limite de 10% de l'actif net via les OPC aux obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux d'intérêt est comprise entre -4 et 10.
- de 0% à 100% au risque de change sur les devises hors euro dont 25% maximum sur les devises des pays émergents.

L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés français et étrangers, via des futures ou des options sur indices, ou par le biais d'opérations de change à terme négociées de gré à gré portant sur les devises des pays membres de l'OCDE (ou participant à l'Espace Économique Européen). Les contrats financiers à terme seront utilisés dans un but de couverture totale ou partielle du portefeuille aux marchés de taux, ou de change jusqu'à 100% de l'actif net.

• Affectation des sommes distribuables : distribution

• Durée minimum de placement recommandée : 3 ans

• Conditions de souscription et de rachat : La valeur liquidative est quotidienne. La valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du Fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours d'ouverture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour (J-1) de bourse ouvrée à Paris avant 11H auprès du dépositaire. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative en J.

Profil de Risques et de Rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et ses principales limites

L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée de l'OPCVM caractérisée par une flexibilité sur l'allocation entre les marchés actions et taux ainsi que par la possibilité de couvrir les positions prises. • Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. • La catégorie de risque associé à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. • La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement « sans risque ». • Le Fonds appartient à la catégorie 3 en raison de la nature de ses investissements qui comprennent les risques présentés ci-dessous. • Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la valeur des investissements du Fonds ou exposer le Fonds à des pertes.

• D'autres facteurs ayant une influence comprennent l'actualité politique et économique, les bénéfices des entreprises et les événements significatifs relatifs aux entreprises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte de manière adéquate dans l'indicateur :

• Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur, d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur qui conduirait à une baisse de la valeur liquidative. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille. L'investissement dans des titres dont la notation est basse ou inexistante (titres spéculatifs ou haut rendement) accentue le risque de crédit. • Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM. • Risque de change : la performance peut être affectée par les fluctuations de change.

Il convient de se référer au prospectus de l'OPCVM pour connaître l'ensemble des risques auxquels est soumis l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants*	1.42% TTC de l'Actif Net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	10% TTC de la surperformance par rapport à l'actif de référence calculé à partir de la méthode de l'actif indicé sur une période d'observation pouvant aller jusqu'à 5 ans, conformément aux orientations ESMA. La commission de surperformance est conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Le montant prélevé au titre de l'année 2021 est de xx%. L'indice de référence est EURIBOR 3 MOIS + 1%.

Les frais courants ne comprennent pas :
les commissions de surperformance,
les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Ce chiffre se fonde sur une estimation des frais annualisés, la part ayant été créée le 15/05/2019, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande par mail à phiim_all_team@phiim.fr.

PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

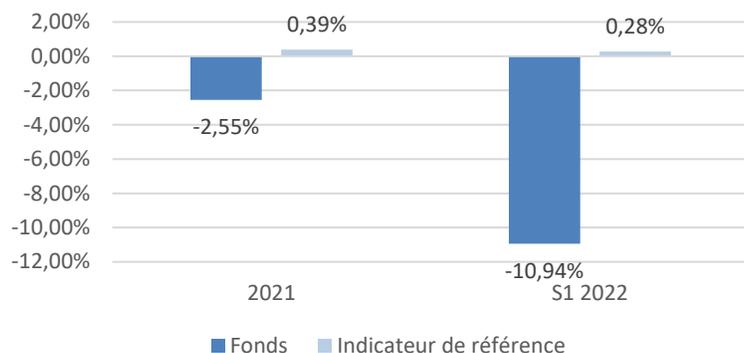
La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence est capitalisée.

Devise de référence : EUR

Date de création : 15/05/2019

Avertissement : Les performances affichées avant le 15/02/2021 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité. En effet, la stratégie

Performances annuelles (en %)



d'investissement, et le profil de risque ont été modifiés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de Phiim – 41 rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris ou sur le site www.phiim.fr.

La valeur liquidative est publiée dans les locaux de la société de gestion. Elle est disponible sur simple demande auprès de Phiim – 41 rue Saint-Ferdinand – 75017 Paris ou sur le site www.phiim.fr.

Fiscalité : L'OPCVM peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La politique de rémunération de la société de gestion pourra être consultée sur le site www.phiim.fr.

La responsabilité de Phiim ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Phiim est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/06/2022.